

PATRIMOINE NATUREL

Aménagement du parc linéaire du ruisseau De Montigny
Protection et mise en valeur de l'écoterritoire de la Coulée verte du ruisseau De Montigny

RÉSEAU ROUTIER

Intervention potentielle (prolongement de l'autoroute 25 à l'étude)

QUALITÉ DES MILIEUX DE VIE

Secteurs propices à la construction résidentielle

QUALITÉ DES MILIEUX DE VIE

Mise en oeuvre de la stratégie de revitalisation urbaine intégrée

RÉSEAU ROUTIER

Parachèvement projeté des boulevards Marien et Maurice-Duplessis

PATRIMOINE BÂTI

Protection et mise en valeur du noyau villageois Saint-Joseph-de-Rivière-des-Prairies

QUALITÉ DES MILIEUX DE VIE

Secteurs propices à la construction résidentielle intégrant les éléments du milieu naturel

PAYSAGE URBAIN ET QUALITÉ DE L'ARCHITECTURE

Amélioration du paysage urbain de boulevard Henri-Bourassa Est, de la rue Sherbrooke Est et de l'autoroute 40
Mise en valeur des entrées de ville

PATRIMOINE NATUREL

Mise en valeur du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, de l'écoterritoire de la Trame verte de l'Est et de l'île Bonfouin

PATRIMOINE BÂTI

Protection et mise en valeur

PATRIMOINE NATUREL

Mise en valeur des berges

RÉSEAU ROUTIER

Réaménagement de la rue Sherbrooke Est

QUALITÉ DES MILIEUX DE VIE

Soutien de la vitalité commerciale du boulevard Maurice-Duplessis

SECTEUR INDUSTRIEL

Consolidation du secteur

SECTEURS À TRANSFORMER

Sites à mettre en valeur à des fins d'emplois

SECTEUR D'EMPLOIS INSTITUTIONNELS

Consolidation des activités

RÉSEAU ROUTIER ET TRANSPORT COLLECTIF

Prolongement projeté du boulevard Rodolphe-Forget dont le tracé reste à préciser et réaménagement de l'échangeur
Mesures préférentielles au transport collectif potentielles

SECTEUR INDUSTRIEL

Diversification et intensification des activités

TRANSPORT COLLECTIF

Mesures préférentielles au transport collectif potentielles

SECTEUR D'EMPLOIS DIVERSIFIÉS

Intensification des activités et interventions d'aménagement

PAYSAGE URBAIN ET QUALITÉ DE L'ARCHITECTURE

Mise en valeur du parcours riverain

QUALITÉ DES MILIEUX DE VIE

Mise en oeuvre de la stratégie de revitalisation urbaine intégrée

QUALITÉ DES MILIEUX DE VIE

Soutien de la vitalité commerciale

PATRIMOINE BÂTI

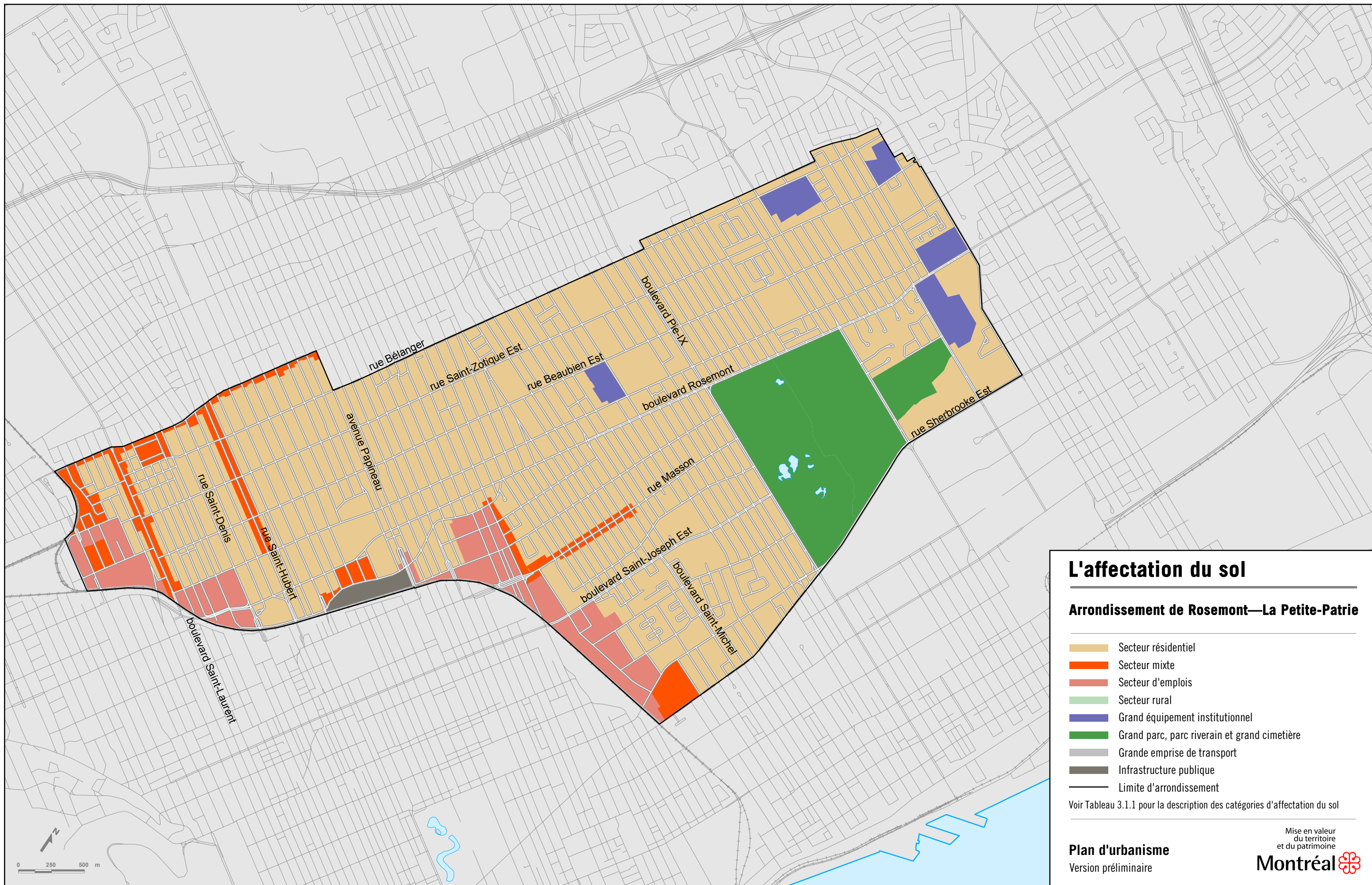
Protection et mise en valeur du Vieux Pointe-aux-Trembles

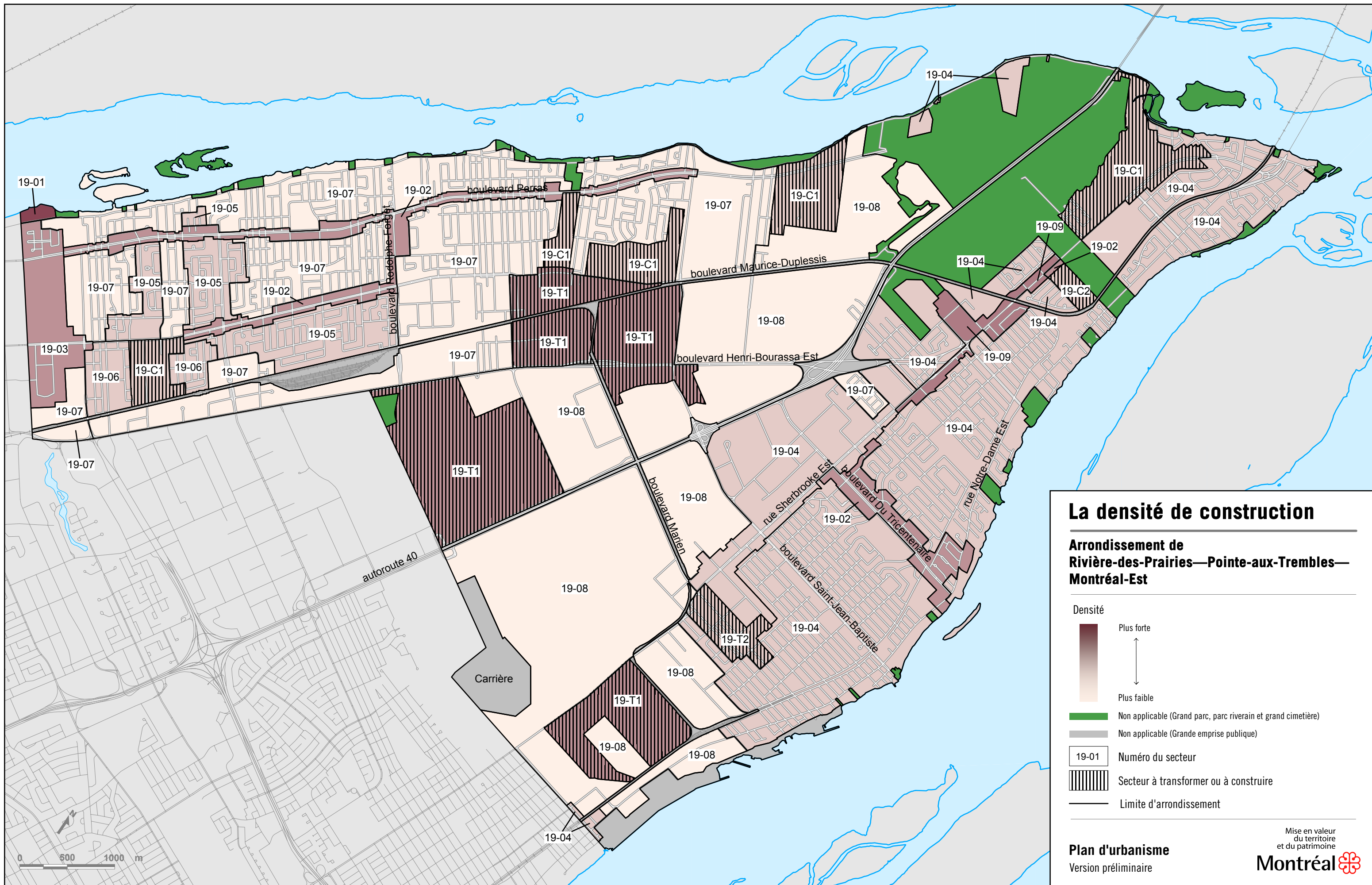
La synthèse des orientations pan-montréalaises

Arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles—Montréal-Est

Plan d'urbanisme
Version préliminaire

Mise en valeur du territoire et du patrimoine
Montréal





19 Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles–Montréal-Est

Secteurs établis

Orientation

Maintenir le caractère des secteurs

La réglementation de zonage visera à maintenir le type de bâti existant, présentant les caractéristiques suivantes :

Secteur 19-01 :

- bâti de six étages hors-sol ou plus;
- taux d'implantation au sol faible ou moyen;
- C.O.S. maximal : 6,0.

Secteur 19-02 :

- bâti de deux à quatre étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol faible ou moyen.

Secteur 19-03 :

- bâti de deux à six étages hors sol;
- taux d'implantation au sol faible ou moyen.

Secteur 19-04 :

- bâti de un à trois étages hors sol;
- taux d'implantation au sol faible ou moyen.

Secteur 19-05 :

- bâti de deux ou trois étages hors sol;
- taux d'implantation au sol faible ou moyen.

Secteur 19-06 :

- bâti de un ou deux étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol moyen ou élevé.

Secteur 19-07 :

- bâti de un ou deux étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol faible ou moyen.

Secteur 19-08 :

- bâti de un ou deux étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol faible.

Secteur 19-09 :

- bâti de deux à six étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol moyen.

19 Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles–Montréal-Est

Secteurs à transformer ou à construire

Orientation

Renouveler le caractère des secteurs

La réglementation de zonage permettra un nouveau type de bâti présentant les caractéristiques suivantes :

Secteur 19-T1 :

- bâti de un à six étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol moyen;
- C.O.S. minimal : 0,5;
- C.O.S. maximal : 4,0.

Secteur 19-T2 :

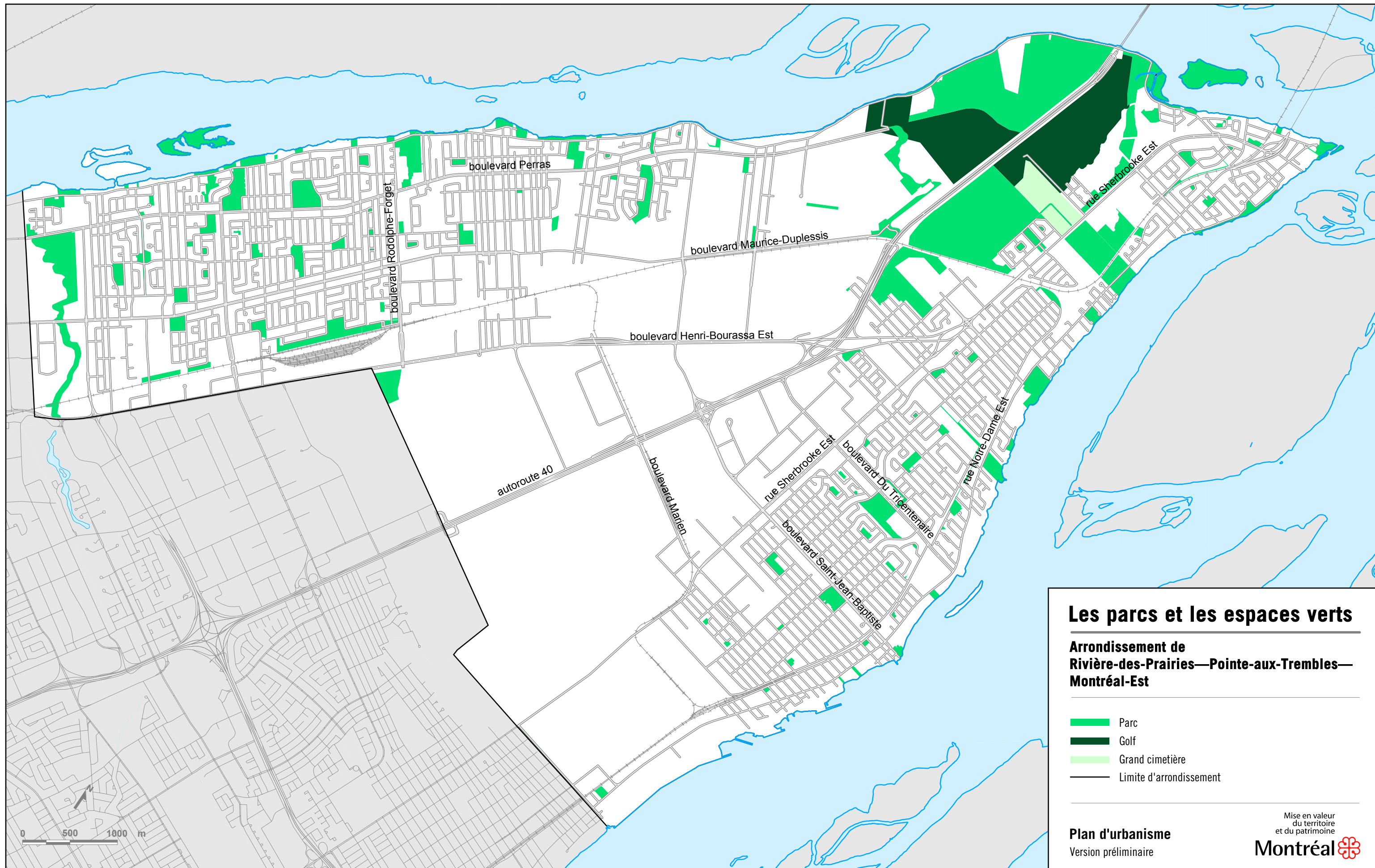
- bâti de un à trois étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol moyen;
- C.O.S. minimal : 0,2;
- C.O.S. maximal : 1,5.

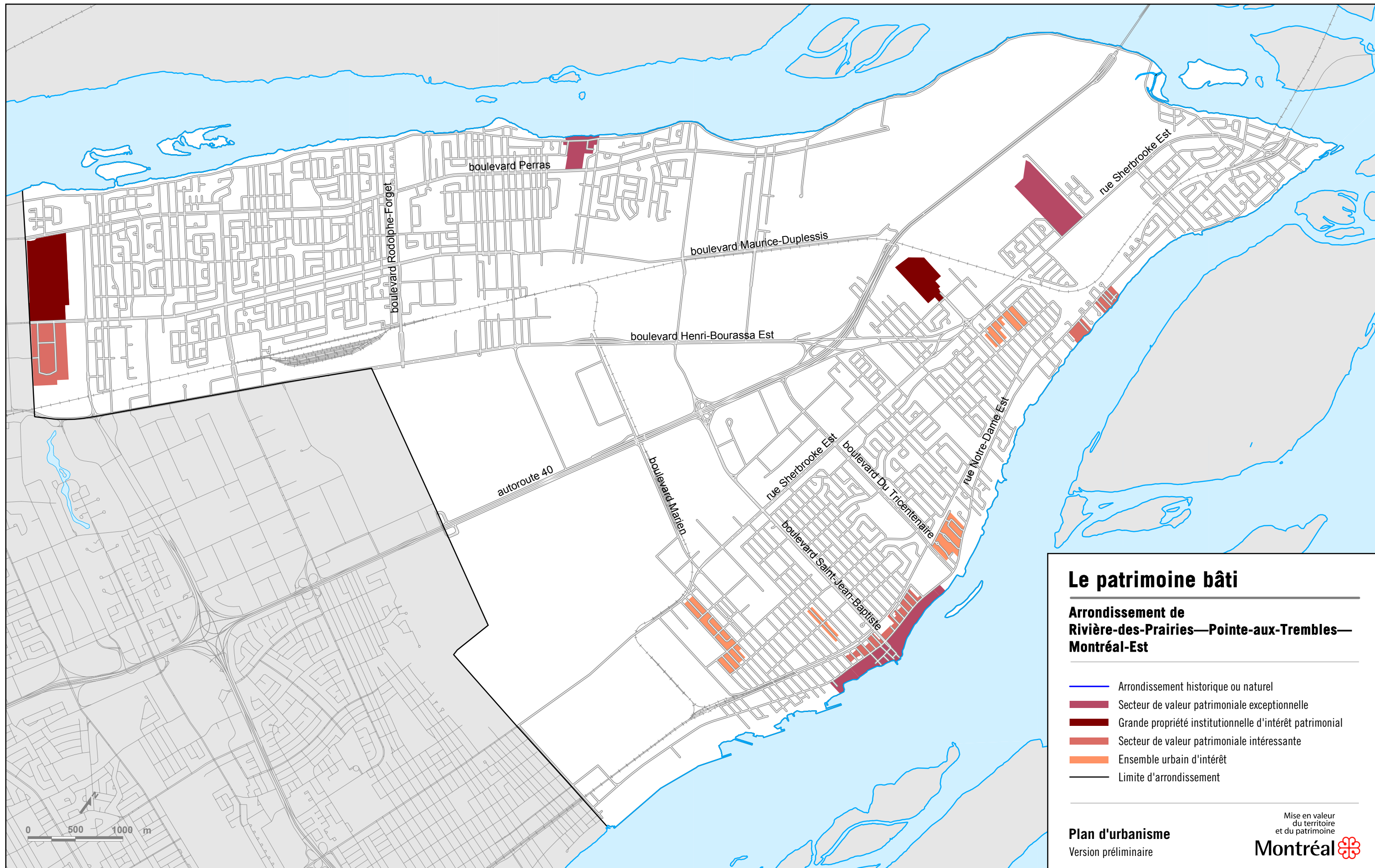
Secteur 19-C1 :

- bâti de deux ou trois étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol moyen;
- C.O.S. minimal : 0,7;
- C.O.S. maximal : 1,5.

Secteur 19-C2 :

- bâti de deux ou trois étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol moyen;
- C.O.S. minimal : 0,7;
- C.O.S. maximal : 2,0.





Le patrimoine bâti
Arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles—Montréal-Est

- Arrondissement historique ou naturel
- Secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle
- Grande propriété institutionnelle d'intérêt patrimonial
- Secteur de valeur patrimoniale intéressante
- Ensemble urbain d'intérêt
- Limite d'arrondissement